

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 14 -

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE
MARSEILLE - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES
- Voeu relatif à la situation en Artsakh (Haut Karabakh).**

20-36285-DGAAPM

EFAG

- 0 -

Madame la Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du Bataillon des Marins-Pompiers et des relations internationales, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Alors que le monde entier se trouve plongé dans une crise sanitaire, économique et sociale inédite, nous assistons depuis le 27 septembre à l'agression par les forces armées azerbaïdjanaises, appuyées par des forces turques et des supplétifs syriens, à l'encontre du Haut-Karabakh et de ses populations arméniennes, qui s'est soldée par un accord de cessez-le-feu signé le 9 novembre dernier, largement rejeté par la population arménienne.

Cette terre, située dans la partie orientale de l'Arménie historique, est peuplée depuis toujours par le peuple arménien.

Afin de contrecarrer la volonté d'émancipation du peuple arménien, l'URSS prit en 1921 l'initiative cynique de la rattacher à l'Azerbaïdjan, l'un de ses territoires. Dès 1988, l'implosion de l'URSS conduisit ces Républiques fédérées à proclamer leur indépendance.

A la suite d'un référendum, le peuple du Haut-Karabakh, que ses habitants appellent depuis des siècles l'Artsakh, se déclara République indépendante.

L'Azerbaïdjan, engagea alors une guerre sans merci pour récupérer ce territoire peuplé à plus de 95% d'arméniens mais fut défait par les armes.

A l'échelle internationale le « Groupe de Minsk », coprésidé par la Russie, la France et les États Unis, fut créé pour œuvrer, en vain, à une solution pacifique.

A la suite des attaques de 2016, puis de juillet dernier, nous assistons à une nouvelle agression des Forces armées azerbaïdjanaises qui ciblent les populations civiles et le patrimoine historique du Haut-Karabakh.

Comptant sur le soutien indéfectible du gouvernement d'Erdogan, l'Azerbaïdjan nous oblige à constater que « l'esprit de 1915 », celui-là même qui a organisé le 1^{er} génocide du XX^{ème} siècle, est toujours à l'œuvre. Des preuves tangibles de la violation des droits internationaux humanitaires sont nombreuses : des infrastructures et des populations civiles sont visées sans discernement et des armes interdites, notamment les bombes à sous munitions, sont largement utilisées. Nous ne pouvons accepter ces crimes de guerre.

Il est de notre responsabilité morale de condamner sans appel cette agression militaire afin de ne pas dire comme en d'autres temps, nous ne savions pas !

Marseille, fidèle aux valeurs humaines et démocratiques est depuis toujours liée aux Arméniens, en France comme partout dans le monde. Ils se sont toujours portés aux côtés de leurs compatriotes de toutes origines face à la barbarie.

La France et la communauté internationale doivent se mobiliser pour la reconnaissance de la République d'Artsakh pour enfin instaurer une paix durable et la protection des populations arméniennes du Haut-Karabakh.

Au-delà du cessez-le-feu qui vient d'être signé par les gouvernements arménien et azéri, nous appelons le gouvernement français à poursuivre ses efforts au sein du groupe de Minsk, pour aboutir à une solution durable pour un Artsakh arménien.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre le vœu suivant :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Nous demandons la reconnaissance par la France de la République d'Artsakh. Cette reconnaissance serait un gage de sécurité pour ses populations et de stabilité régionale et s'inscrirait dans le cadre d'un accord global définitif de paix dont notre pays serait l'un des garants.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU
BATAILLON DES MARINS-POMPIERS ET DES
RELATIONS INTERNATIONALES
Signé : Arnaud DROUOT**